

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 juillet 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2023/24

Objet : LEADER 2023-2027 : Validation de l'Entente Intercommunale et désignation des représentants du Parc

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DELCAMBRE Philippe
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BONNARDON Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus	ENGRAND Christophe
	MACHON Martine
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à DOLGOPYATOFF	MICHALLET Bernard à MOREL Véronique
BURLET Céline	
SANDRAZ Eric à WOLFF Corine	MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
	PICARD Christian à CLOUZEAU Dominique
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : LEADER 2023-2027 :
Validation de l'Entente Intercommunale
et désignation des représentants du Parc**

CONTEXTE

Suite à la candidature du Parc de Chartreuse au programme LEADER pour la période 2023-2027, pour le compte du GAL « Entre Lacs et Montagnes », la Région lui a attribué une enveloppe de 4 497 565 €.

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Le Parc de Chartreuse dispose d'un siège dans le collège public du Comité de Programmation LEADER, instance décisionnelle du GAL. Le Bureau syndical doit désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour cette instance.

ENTENTE INTERCOMMUNALE

Pour acter le portage par le PNR de Chartreuse, et pour mettre en commun les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Développement du GAL « Entre Lacs et Montagnes », il est apparu que le cadre le plus adapté était celui de l'entente intercommunale prévue à l'article L.5221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Une convention d'entente intercommunale a été proposée à toutes les parties par le Parc de Chartreuse.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver la constitution de l'Entente Intercommunale « Territoire Entre Lacs et Montagnes »,***
- ***D'autoriser le Président à signer la convention d'entente,***
- ***De nommer les représentants suivants au COMITE de PROGRAMMATION LEADER :***
 - *Corinne Wolff, 1^{ère} Vice-Présidente du Parc de Chartreuse, en tant que titulaire.*
 - *Bertrand Pichon-Martin, Vice-Président à l'économie, à l'artisanat et au commerce du PNR de Chartreuse, en tant que suppléant.*
- ***D'autoriser Corine Wolff, Présidente du COPROG, à signer la convention avec la Région.***

Ainsi fait et délibéré le 4 juillet 2023,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **05 JUIL. 2023**

